

PAR COURRIEL :

Montréal, le 15 juin 2015

**Objet :** Demande d'accès aux documents pour le 8355, chemin Montview, Montréal  
(Lot 1 679 004 Cadastre du Québec)

**V/Réf**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 juin dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection daté du 16 juillet 2009; 2 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p.j. (articles et recours)

**Bureau de Montréal**  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mdelcc.gouv.qc.ca](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

# Règlement sur les halocarbures

## RAPPORT DE VÉRIFICATION

### Entrepreneurs en réfrigération

<b>ADMINISTRATION</b>	<b>L'INTERVENTION</b>		
	Date de la vérification : <u>20 Juin 2009</u>	Heure d'arrivée : <u>14h55</u>	Heure de départ : <u>15h25</u>
	Réalisée par : <u>David Yeh</u>	Accompagné de : _____	
<b>SAGO</b>			
Demande : 200169492	Intervenant : <u>Y2078617</u>	Lieu d'intervention : <u>X2112421</u>	
Type d'intervention :	Intervention : <u>30057658</u>	A.D.C. : <u>40061338</u>	
	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic)		
	<input type="checkbox"/> Deuxième inspection		
	<input type="checkbox"/> Troisième inspection		

<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	Nom de l'établissement : <u>Igloo réfrigération Ltd.</u>
	Adresse civique : <u>8355, Montvieu</u>
	Municipalité : <u>Montréal</u>
	Téléphone : <u>514-344-5555</u>
	Télécopieur : <u>514-344-2861</u>
	Courriel : <u>igloo.montreal@bellnet.ca</u>
	N° de gestion documentaire : <u>7610-06-01-078001</u>
	GPS (19T) : NAD _____
Heures d'ouverture : _____	
	Code postal : <u>H4P 2L9</u>
	Cellulaire : _____
	Site internet : <u>www.igloorefrigeration.com</u>
	Matricule Cidreq : <u>1163196760</u>
	Longitude (x) : <u>-73,67128600</u>
	Latitude (y) : <u>45,4932680</u>

<b>PERSOINES RENCONTRÉES</b>	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
		art 53-54	Technicien / enseignant en réfrigération	514-344-5555

<b>BUT DE LA VÉRIFICATION</b>	But :	<b>Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.</b>

## ENTREPRENEURS EN RÉFRIGÉRATION

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
20, 24 et 25	L'entreprise a-t-elle rechargée ou réparée des équipements de climatisation ou de réfrigération ou des refroidisseurs fonctionnant avec des CFC? (voir ses registres de travaux).  Lesquels? (Écrire les noms et adresses dans Remarques)		X		
59	L'entreprise tient-elle des registres de travaux? (vérifier-en quelques-uns et noter les renseignements manquants).			X	Garantie
10	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération?	X			Marque : art 23-24 Modèle : No de série :
	Norme ARI-740	X			
	Autres :		X		
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle des frigoristes qualifiés à son emploi? (prenez note des numéros d'attestation de qualification environnementale et des noms)	X			art 53-54
12 et 13	L'entreprise a-t-elle eu à produire des rapports pour leurs clients :		X		
	Rapport de rejet d'un halocarbure		X		
	Rapport sur le fonctionnement d'un appareil défectueux (prendre note des noms et adresses dans Remarques)		X		
25	L'entreprise a-t-elle fait des recharges temporaires de refroidisseurs avec un CFC? (Vérifiez les registres y référant et obtenez les noms des clients).		X		

CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.	
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	
SIGNATURES	Vérificateur : <u>David Yeh</u> , étudiant <u>[Signature]</u> Date : <u>2009/07/09</u> <small>Lettres moulées Signature Année / mois / jour</small>	
	Superviseur : <u>Serge Dubois</u> <u>[Signature]</u> Date : <u>2009/07/16</u> <small>Lettres moulées Signature Année / mois / jour</small>	
	Commentaires du superviseur : 	